



Le pic du Midi

et son observatoire

LE PAYSAGE CULTUREL
DU PLUS ANCIEN OBSERVATOIRE
DE HAUTE MONTAGNE AU MONDE



En 1972, l'Unesco adopte la Convention du patrimoine mondial. En inscrivant des biens sur la Liste du patrimoine mondial, elle veille à la préservation de leur Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.) au bénéfice de tous les peuples du monde.

QU'EST-CE QU'UNE V.U.E. ?

LA V.U.E. D'UN BIEN désigne une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations futures à travers le monde.

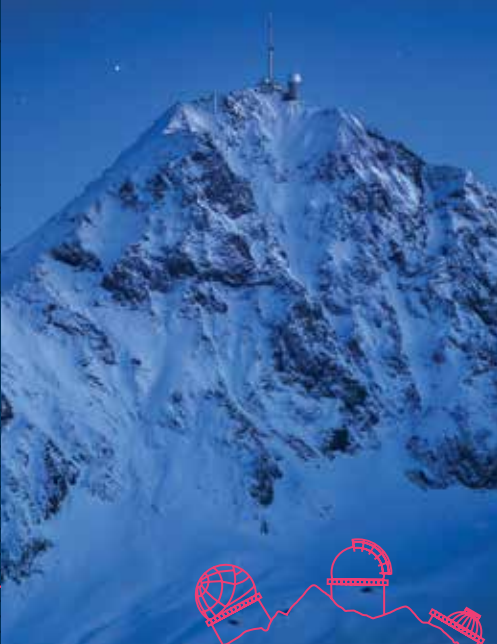
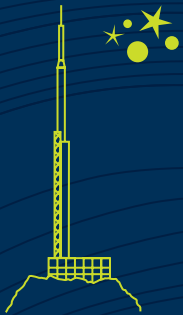
LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE DU PIC DU MIDI ET SON OBSERVATOIRE



Vue générale de l'observatoire, 1882, pic du Midi / Domaine public

Depuis les origines, l'activité scientifique au pic du Midi a été associée à la valorisation touristique du sommet. Cette coopération permet à l'observatoire de maintenir ses activités malgré les conditions et difficultés extrêmes qu'il doit régulièrement affronter en haute montagne.

La dimension pionnière et la longévité du bien proposé sont le fruit d'une mobilisation de longue haleine des populations et acteurs locaux aux côtés des scientifiques afin de bâtir et d'entretenir ce paysage culturel hors du commun.



Vue de la face nord-ouest du pic du Midi et son observatoire en début de nuit.
© Jean-François Graiffand, 2019



© : GIP PIC DU MIDI, SMVTM, DDT65, A-BIME, IGN, Lidar HD 2024

LES PÉRIMÈTRES, LES PROTECTIONS ET LES ATTRIBUTS DU BIEN

LE PÉRIMÈTRE DU BIEN PROPOSÉ est l'espace inscrit par l'UNESCO en tant que patrimoine mondial. Son tracé fait le tour du pic du Midi et de ses vallons. Il suit les lignes de crêtes, formant une délimitation naturelle à proximité de l'observatoire.

LA ZONE TAMPON est extérieure au bien et contribue à la protection des attributs. Son tracé reprend la délimitation des protections existantes : les sites classés du pic du Midi et du bassin du Bastan, ainsi que le site Natura 2000 du Liset de Hount Blanque, en aire d'adhésion du Parc National des Pyrénées. Cette zone doit favoriser le développement durable des territoires environnants grâce à la participation des acteurs locaux.

LES PROTECTIONS du bien proposé reposent sur un dispositif réglementaire national du plus haut niveau, déjà en vigueur. Le patrimoine mondial reconnaît les protections existantes mais n'en rajoute pas. Il peut néanmoins rappeler à l'État ses responsabilités en cas d'atteinte avérée à la V.U.E..

LES ATTRIBUTS EXPRIMANT LA V.U.E. sont contenus dans le périmètre du bien.

Ils sont répartis en trois groupes :

- 1.** Les bâtiments et les infrastructures témoins du développement et du fonctionnement de l'observatoire ;
- 2.** Les attributs environnementaux et paysagers démontrant l'imbrication entre les éléments naturels et les usages scientifiques, touristiques et traditionnels de la montagne ;
- 3.** Les instruments, les documents et le patrimoine immatériel (les usages, les traditions) qui attestent du caractère authentique de la V.U.E..



Vue aérienne de l'observatoire au sommet du pic du Midi, © Julien Lormant, 2025

QU'EST CE QU'UN PAYSAGE CULTUREL ?



Les paysages culturels sont des œuvres conjuguées de l'être humain et de la nature, ils expriment une longue et intime relation des peuples avec leur environnement.

LE PIC DU MIDI ET SON OBSERVATOIRE, BIEN CANDIDAT AU TITRE DE PAYSAGE CULTUREL

Le pic du Midi et son observatoire illustre l'imbrication profonde entre une composante naturelle, la montagne du pic du Midi de Bigorre, et une composante culturelle, la création pionnière et le développement de la cité scientifique sommitale.

Ce paysage culturel est un patrimoine évolutif et vivant, qui prend ici la forme d'un usage pacifique et scientifique de la haute montagne.

AU CŒUR DE LA PREMIÈRE RÉSERVE INTERNATIONALE DE CIEL ÉTOILÉ DE FRANCE



Le patrimoine mondial encourage de proposer un cadre de protection distant pour limiter à grande échelle les facteurs pouvant affecter le bien.
La RICE du pic du Midi, labellisée par l'International Dark Sky Association depuis 2013, est le cadre distant tout désigné de la candidature du pic du Midi et son observatoire. Son programme de réduction de la pollution lumineuse à l'échelle du département des Hautes-Pyrénées a permis d'améliorer de plus de 40% la qualité du ciel étoilé et de faire de ce territoire une fenêtre sur l'Univers, véritable écrin de la V.U.E..

★La RICE du pic du Midi est co-gérée par le Syndicat Mixte pour la Valorisation Touristique du pic du Midi, le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, le parc National des Pyrénées et le Département des Hautes-Pyrénées.

Vue du sommet du pic et Voie Lactée. © Jean-François Graiffand, 2017

Le pic du

LE PAYSAGE CULTUREL
DU PLUS ANCIEN OBSERVATOIRE
DE HAUTE MONTAGNE AU MONDE

LES ACTEURS DE LA CANDIDATURE

Différents acteurs publics gèrent et développent le pic du Midi et son observatoire. L'État est propriétaire de l'observatoire depuis 1882. Il a délégué la gestion de la surface au sommet à l'Université de Toulouse (UT), qui pilote avec le CNRS, et les organismes de recherche nationaux CNES, IRD, Météo-France, les activités scientifiques via l'Observatoire Midi-Pyrénées (OMP).

Le Syndicat Mixte pour la Valorisation Touristique du pic du Midi (SMVTPM*), créé en 1996 pour sauver l'observatoire, valorise touristiquement le pic du Midi et assure une mission de service public de maintien des infrastructures de vie et d'accès.

En 2024, l'UT et le SMVTPM ont créé un Groupement d'Intérêt Public pour porter la candidature. L'État, en tant qu'interlocuteur unique de l'UNESCO, accompagne les candidats pour mener à bien le dossier et l'évaluation.

★ Le SMVTPM : Région Occitanie, Département des Hautes-Pyrénées, Communauté de Communes de Haute-Bigorre et des Vallées des Gaves, Commission syndicale de la vallée du Barège, Bagnères-de-Bigorre, Sers

LE FONCTIONNEMENT ET LES ÉTAPES DE L'ÉVALUATION

Après deux années d'auditions nationales par le comité français du patrimoine mondial, la candidature déposée auprès de l'UNESCO est évaluée pendant 18 mois par l'Institut International de Conservation des Monuments et des Sites (ICOMOS).

Dans la perspective d'une inscription du bien proposé sur la Liste du patrimoine mondial, les acteurs de la candidature mettront en œuvre un plan de gestion, garant de la préservation de la V.U.E. et du développement durable du territoire du bien. L'UNESCO évaluera tous les 4 à 6 ans ces engagements.

Avec dix biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, l'Occitanie figure déjà comme la région française la plus représentée au titre de la Convention de 1972. L'inscription éventuelle du bien pic du Midi et son observatoire en 2027 porterait ce nombre à onze.

Le département des Hautes-Pyrénées disposerait quant à lui de trois biens inscrits, aux côtés de Pyrénées-Mont Perdu (1997) et des 4 composantes départementales du bien en série des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France (1998).

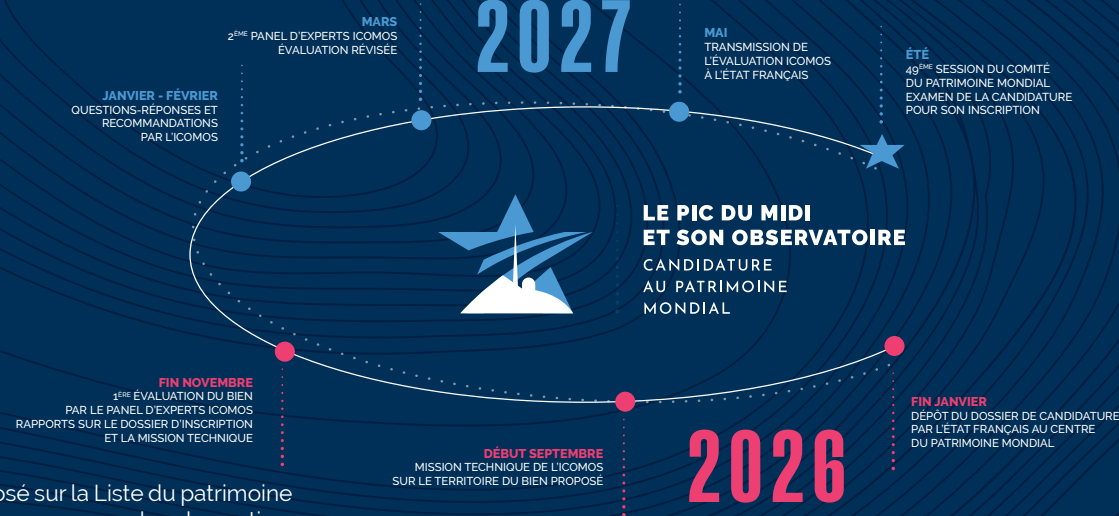


Les porteurs et scientifiques ascensionnant le pic du Midi par la main courante. Années 1940 ©Jean Rösch.

Le pic du Midi et son observatoire est situé sur les territoires administratifs des communes de Bagnères-de-Bigorre et Sers.

Les communautés de communes de la Haute Bigorre et des vallées des Gaves constituent le territoire de proximité du bien proposé.

Ces acteurs, gestionnaires du bien, collectivités locales, espaces protégés et services l'État se réunissent au sein d'un système de gestion dédié à la préservation de la V.U.E. et à la valorisation du patrimoine mondial, levier de développement durable.



Soutenir la candidature
Faire un don



picdumidi-candidatunesco.org

Midi et son observatoire